

DGOS

Direction générale
de l'offre de soins

**Les plateformes
territoriales d'appui**

24 mars 2016

La genèse des plateformes

- Double constat -

- Les professionnels, en particulier les médecins traitants, ont besoin d'un appui pour les situations complexes
- L'offre d'appui à la coordination est :
 - **peu lisible** : plusieurs dispositifs, plusieurs portes d'entrée
 - **incomplète** : réservée spécifiquement à une population (ex: MAIA), une pathologie ou à un segment des parcours de santé (ex :PRADO).

Objectifs posés par la loi

Aboutir à un dispositif d'appui à la coordination :

- plus intégré et plus lisible pour les professionnels de 1er recours ;
- plus cohérent entre les structures/ dispositifs de coordination existants ; **passer d'une approche par structures à une approche en termes de missions partagées**
- à destination des parcours complexe des personnes, sans distinction d'âge, ni de pathologies.

L'article 74 de la loi santé

- **Les fonctions d'appui pour les parcours complexes**
 - « Des fonctions d'appui à la prise en charge des patients relevant de parcours de santé complexes sont organisées en soutien des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux par les ARS »
 - « Le parcours de santé est dit complexe lorsque l'état de santé, le handicap ou la situation sociale du patient rend nécessaire l'intervention de plusieurs catégories de professionnels de santé, sociaux ou médico-sociaux. »

L'article 74 de la loi santé

➤ **Définit le rôle du médecin dans les fonctions d'appui**

« Le recours aux fonctions d'appui est déclenché par le médecin traitant ou un médecin en lien avec ce dernier

« Les fonctions d'appui peuvent être mises en œuvre par une équipe de soins primaires ou une communauté professionnelle territoriale de santé. »

L'article 74 de la loi santé

- **Définit le rôle des ARS dans les fonctions d'appui**
 - « Les ARS sont chargées d'organiser les fonctions d'appui aux professionnels »
 - « Pour assurer l'organisation des fonctions d'appui, l'ARS peut constituer, par convention avec un ou plusieurs acteurs du système de santé, une ou **plusieurs plates-formes territoriales d'appui** à la coordination des parcours de santé complexes. »

Cibles des plateformes

**Cible : toute population
en situation complexe
sans distinction d'âge, ni de pathologie,**

**Complexité ressentie
avant tout par le professionnel**

**La polyvalence n'est pas un pré-requis
mais un objectif cible**

Un appui pour les professionnels

**Un soutien aux professionnels
sanitaires, sociaux et médico-sociaux**

**Déclenchement de la PTA par le
médecin traitant ou un médecin en lien
avec ce dernier**

**Si un autre professionnel souhaite
solliciter la PTA, il devra veiller à
contacter le médecin au préalable**

Un dispositif cohérent

Objectif :
simplifier et rendre plus lisible le
paysage de la coordination

les PTA ont vocation à
proposer un guichet unique d'appui
sur un territoire

Pas de création de nouvelle structure : on s'appuie
sur l'existant pour porter la plateforme

Un appui pour les professionnels

Un principe de subsidiarité

- La PTA ne doit pas faire à la place des effecteurs dans l'acte de soins
- Elle intervient selon un principe de subsidiarité avec les acteurs du système de santé

Les missions des plateformes

Mission I **Information et orientation** **vers les ressources sanitaires, sociales,** **et médico-sociales du territoire**

Sur la base d'un répertoire opérationnelle de ressources, aide à l'orientation pour les professionnels

Les missions des plateformes

Mission II **Organisation du parcours et** **des admissions et sorties d'établissements :**

- Evaluation multidimensionnelle de la situation
- Coordination des interventions
autour du patient, en lien avec le médecin traitant
- Appui pour les admissions et sorties des établissements
de santé et médico-sociaux

Les missions des plateformes

Mission III **Appui aux pratiques professionnelles**

- Outillage pour le repérage et l'évaluation des situations
- Diffusion de protocoles de bonnes pratiques
- Organisation de réunion de concertation pluri professionnelle, de réunions de retours d'expérience...

Articulation avec les réseaux de périnatalité

Les RRP et les PTA : des acteurs complémentaires :

- Une assise régionale, une assise territoriale
- Les RRP axées sur l'appui aux pratiques professionnelles, la mise en œuvre de la politique en santé périnatale
- Les PTA , dans une logique de subsidiarité, axées sur l'organisation des parcours complexes des patients

Articulation avec les réseaux de périnatalité

Là où les RRP contribuent à l'organisation de parcours,
comme :

- pour les nouveaux nés dont l'état de santé ou le handicap nécessite des dépistages, un diagnostic et un suivi coordonné
- pour les enfants dépistés sourds
- pour les autres thématiques identifiées localement

➤ Il s'agit de **trouver les synergies entre les PTA et les RRP** pour assurer une cohérence d'action

Articulation avec les réseaux de périnatalité

Les réseaux territoriaux sont amenés à participer au dispositif PTA :

- pour proposer un dispositif territorial d'appui lisible et unifié
- se centrer sur leur cœur de mission : l'organisation des parcours complexes

Une dynamique de plateforme engagée...

A travers les deux expérimentations PAERPA et TSN

- **TSN** : 5 PTA au service des parcours complexes
- **PAERPA** : 9 CTA au service des parcours des personnes âgées

- **Objectif commun** : meilleure organisation des parcours

- **Moyen commun** : dispositif d'appui à la coordination unifié, plus lisible et plus cohérent

Une dynamique de plateforme engagée en région...

Quelques exemples...

- **Bretagne** : projet de 6 PTA sur 6 territoires de santé
- **Aquitaine** : 3 PTA personnes âgées et 1 PTA polyvalente mises en place
- **PACA** : Expérimentations de 6 PTA sur 5 départements. Tous les réseaux polyvalents et gérontologiques sont impliqués dans un projet de PTA.

Une dynamique de plateforme engagée...

➤ **Plateforme Gâtine, Deux-Sèvres**

Regroupe réseaux gérontologie + CLIC + MAIA

Missions : coordonner les actions et des intervenants autour de la personne âgée de 60 ans et plus

❖ **Plateforme Odyssée, Yvelines**

Regroupe réseaux gérontologie, SP, oncologie + MAIA portée par le CLIC

Missions : Info-orientation, appui à l'élaboration et suivi du PPS

Pour toute situation complexe, sans distinction d'âge ni de pathologie

Plateforme: le calendrier

- Les livrables :
 - un décret d'application de l'article 74 en phase de concertation
 - un guide d'accompagnement à destination des ARS et des acteurs de terrain, pour la mise en place des plateformes sur le territoire

Calendrier : 1^{er} semestre 2016



Merci de votre attention